

Prêt d'aide à la vie de la famille

Pour vous aider
à financer des
dépenses liées
à la vie de
famille



Prêt d'aide à la vie de la famille

● CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU PRÊT :

- ✓ Être allocataire avec un quotient familial < ou égal à 800 €.
- ✓ Avoir au moins 1 enfant à charge au sens des prestations familiales et être bénéficiaire d'au moins une prestation.
- ✓ Le montant maximum du prêt est de **800 €** (sans intérêt).
- ✓ Il est **remboursable sur 24 mois** maximum par retenues sur prestations familiales.

● LE PRÊT PERMET DE FINANCER :

- ▶ Des frais d'**équipements du logement** : achat de meubles, d'appareils ménagers, d'appareils bureautiques familiaux, petits travaux (peinture, tapisserie, sols...).
- ▶ Des frais liés à l'**arrivée d'un enfant** (mobilier et matériel de puériculture, etc...).
- ▶ Des frais liés au **handicap** d'un des membres de la famille, pour les bénéficiaires de l'AAH ou de l'AEEH (matériel spécifique).
- ▶ Des frais liés aux **études**, à l'**emploi** et à la **formation** d'un des membres de la famille.

● LE PRÊT N'EST PAS ACCORDÉ EN CAS DE :

- x dossier de surendettement en cours ou dans les 5 ans qui suivent un plan de rétablissement personnel,
- x fraude avérée,
- x dossier d'impayé de loyer,
- x prêt de même nature en cours de remboursement.

Pour plus d'information rendez-vous sur :

- www.caf.fr / allocataire/offre de service/logement et cadre de vie/ se renseigner sur les prêts et aides à la vie de la famille
- par téléphone Caf du Rhône au 0810 25 69 80 (service 0,06€/min + prix appel)
- par courriel à partir de votre espace personnel « mon compte »